

**CONDITIONS TARIFAIRES AU 1^{er} janvier 2022
de l'eau potable et de l'assainissement**

VILLE DE CAGNES-SUR-MER

La relève de votre compteur d'eau

Votre compteur d'eau potable est relevé une fois par an au mois de juin/juillet.

Vos factures

Nous procédons à l'envoi de 2 factures semestrielles de la manière suivante :

- au mois de décembre : une facture d'estimation avec un abonnement semestriel d'avance et une consommation estimée de 50% de la consommation annuelle précédente ;

- au mois de juin/juillet : une facture de relève avec un abonnement semestriel d'avance et une consommation réalisée après la relève annuelle du compteur, déduction faite de l'estimation précédente.

Les tarifs en vigueur au 1er janvier 2022 (en euro) :

	Prix unitaire HT	TVA	Prix TTC
<u>Potabilisation et distribution de l'eau</u>			
Abonnement annuel compteur diamètre 15 mm	55,50 €	5,5%	58,55 €
Abonnement annuel compteur diamètre 20 mm	167,83 €	5,5%	177,06 €
Abonnement annuel compteur diamètre 25 à 30 mm	511,63 €	5,5%	539,77 €
Abonnement annuel compteur diamètre 40 mm	571,54 €	5,5%	602,97 €
Abonnement annuel compteur diamètre 50 à 65 mm	1 604,90 €	5,5%	1 693,17 €
Abonnement annuel compteur diamètre 80 mm	3 396,16 €	5,5%	3 582,95 €
Abonnement annuel compteur diamètre 100 mm	3 632,54 €	5,5%	3 832,33 €
Abonnement annuel compteur diamètre 150 mm et +	4 227,41 €	5,5%	4 459,92 €
Consommation tranche 1 de 0 à 60 m3	0,8991 €	5,5%	0,95 €
Consommation tranche 2 de 61 à 120 m3	1,1560 €	5,5%	1,22 €
Consommation tranche 3 + de 120 m3	1,3689 €	5,5%	1,44 €
Préservation des ressources en eau	0,07 €	5,5%	0,07 €
<u>Collecte et dépollution des eaux usées</u>			
Consommation	1,66 €	10%	1,83 €
<u>Organismes publics</u>			
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,16 €	10%	0,18 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,28 €	5,5%	0,30 €

Prix TTC (abonnement compteur DN 15 mm et volume facturé)

Pour une consommation de 120 m3 (référentiel INSEE) : 473,19 € TTC
 Prix au M3 : 3,94 € TTC
 Au litre : 0,00394 € TTC

**Tarifs annexes au 01/01/2022
(Service de l'eau potable)**

Objet du tarif	Tarifs HT en euros	TAUX TVA	Tarifs TTC en euros
JAUGEAGE OU ETALONNAGE D'UN COMPTEUR à la demande de l'abonné lorsque le comptage est exact			
- pour un diamètre nominal inférieur à 20 mm	626,01	10%	688,61
- pour un diamètre nominal inférieur de 20 mm à 40 mm.	985,38	10%	1083,92
- pour un diamètre nominal inférieur de 50 mm à 80 mm.	1089,73	10%	1198,70
- pour un diamètre nominal inférieur de 100 mm à 150 mm.	1182,46	10%	1300,71
ABSENCE DE L'ABONNÉ A UN RENDEZ-VOUS POUR LE RELEVÉ DE SON COMPTEUR après deux relevés sans accès direct du personnel de la régie au compteur	68,88	10%	75,77
FRAIS DE RELANCE	17,22	0%	17,22
FERMETURE OU OUVERTURE D'UN BRANCHEMENT A LA DEMANDE DE L'ABONNÉ			
- Fermeture d'un branchement à la demande de l'abonné	68,88	10%	75,77
- Ouverture d'un branchement à la demande de l'abonné	68,88	10%	75,77
FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE	68,88	10%	75,77
ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE SERVICE - Frais de contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages (forfait)	135,29	10%	148,82
ARTICLE 34 DU REGLEMENT DE SERVICE - Frais / pénalités pour non respect des prescriptions du règlement de service.			
- Prise d'eau frauduleuse	579,63	10%	637,59
- Utilisation d'appareils interdits	579,63	10%	637,59
- Manœuvre de robinets vannes sur le réseau non autorisée	579,63	10%	637,59
- Retour d'eau dans le réseau public	1159,28	10%	1275,21

CONDITIONS TARIFAIRES AU 1^{er} janvier 2022 de l'eau potable et de l'assainissement

VILLE DE CAGNES-SUR-MER

(Abonnés alimentés par le réseau de la Société du Canal de la Rive Droite du Var - SCRVD repris par Eau d'Azur)

La relève de votre compteur d'eau

Votre compteur d'eau potable est relevé une fois par an au mois de juin/juillet.

Vos factures

Nous procédons à l'envoi de 2 factures semestrielles de la manière suivante :

- au mois de décembre : une facture d'estimation avec un abonnement semestriel d'avance et une consommation estimée de 50% de la consommation annuelle précédente ;

- au mois de juin/juillet : une facture de relève avec un abonnement semestriel d'avance et une consommation réalisée après la relève annuelle du compteur, déduction faite de l'estimation précédente.

Les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2022 (en euro) :

	Prix unitaire HT	TVA	Prix TTC
Potabilisation et distribution de l'eau			
Abonnement annuel compteur diamètre 15 mm	68,18 €	5,5%	71,93 €
Abonnement annuel compteur diamètre 20 mm	102,92 €	5,5%	108,58 €
Abonnement annuel compteur diamètre 30 mm	416,18 €	5,5%	439,07 €
Abonnement annuel compteur diamètre 40 mm	911,32 €	5,5%	961,44 €
Abonnement annuel compteur diamètre 60 mm	3 074,33 €	5,5%	3 243,42 €
Consommation m3	0,8500 €	5,5%	0,90 €
Préservation des ressources en eau	0,07 €	5,5%	0,07 €
Collecte et dépollution des eaux usées			
Consommation	1,66 €	10%	1,83 €
Organismes publics			
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,16 €	10%	0,18 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,28 €	5,5%	0,30 €

Prix TTC (abonnement compteur DN 15 mm et volume facturé)

Pour une consommation de 120 m3 (référentiel INSEE) : 464,09 € TTC
 Prix au M3 : 3,87 € TTC
 Au litre : 0,00387 € TTC

**Tarifs annexes au 01/01/2022
(Service de l'eau potable)**

Objet du tarif	Tarifs HT en euros	TAUX TVA	Tarifs TTC en euros
JAUGEAGE OU ETALONNAGE D'UN COMPTEUR à la demande de l'abonné lorsque le comptage est exact			
- pour un diamètre nominal inférieur à 20 mm	626,01	10%	688,61
- pour un diamètre nominal inférieur de 20 mm à 40 mm.	985,38	10%	1083,92
- pour un diamètre nominal inférieur de 50 mm à 80 mm.	1089,73	10%	1198,70
- pour un diamètre nominal inférieur de 100 mm à 150 mm.	1182,46	10%	1300,71
ABSENCE DE L'ABONNÉ A UN RENDEZ-VOUS POUR LE RELEVÉ DE SON COMPTEUR après deux relevés sans accès direct du personnel de la régie au compteur	68,88	10%	75,77
FRAIS DE RELANCE	17,22	0%	17,22
FERMETURE OU OUVERTURE D'UN BRANCHEMENT A LA DEMANDE DE L'ABONNÉ			
- Fermeture d'un branchement à la demande de l'abonné	68,88	10%	75,77
- Ouverture d'un branchement à la demande de l'abonné	68,88	10%	75,77
FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE	68,88	10%	75,77
ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE SERVICE - Frais de contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages (forfait)	135,29	10%	148,82
ARTICLE 34 DU REGLEMENT DE SERVICE - Frais / pénalités pour non respect des prescriptions du règlement de service.			
- Prise d'eau frauduleuse	579,63	10%	637,59
- Utilisation d'appareils interdits	579,63	10%	637,59
- Manœuvre de robinets vannes sur le réseau non autorisée	579,63	10%	637,59
- Retour d'eau dans le réseau public	1159,28	10%	1275,21